



# Convocation entretien préalable en vue d un licenciement

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **20:41**

Bonjour

Je viens de recevoir un courrier de la part de mon employeur qui me donne rendez vous dans 1 mois sur mon lieux de travail pour un entretien préalable en vue d un licenciement.

Par contre je relève 2 erreurs dans ce courrier:

Première : mon nom de famille est mal orthographié sachant que j ai plus de 2 ans d activités dans la compagnie et qu il est bien orthographié sur mes fiches de paye.

Deuxième : il manque le verbe présenter

Exemple de la lettre: je vous demande de bien vouloir vous sur votre lieux de travail

Je voudrai savoir si il y a vice de forme et si cette convocation doit être ou peut être annulé

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **20:47**

Bonjour,

Un délai d'un mois pour que l'entretien ait lieu paraît anormalement long, pour le reste, cela pourrait être considéré comme des erreurs matérielles ne constituant même pas un vice de procédure, en tout cas pour la première...

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **21:21**

Et pour la deuxième ??

Il ne me demande pas de me présentez,non?

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **21:41**

Pour la seconde c'est effectivement plus litigieux...

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **21:45**

Pourtant mon employeur m a envoyé la même lettre sous recommandé et la poste n a pas voulu me l a donné car ce n était pas mon nom  
Celle ci je l ai reçu par courrier simple

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **21:58**

Si vous n'avez pas pu retirer la lettre recommandée et qu'elle a été renvoyée à l'expéditeur en mentionnant bien la raison et pas seulement non réclamée, c'est différent car l'employeur n'a aucune preuve que vous ayez reçu la lettre simple...

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **22:08**

Merci pour vos réponses

Dans tout les cas je compte me rendre à ce rendez vous accompagner du délégué personnel FO et pour ma défense j ai le dossier médical de mon père qui pendant la période des faits à du rentrer à l hôpital car les médecins ont dû lui mettre un ressort au cœur car une artère était bouchée, il était en insuffisance cardiaque

Et aussi le dossier de mon fils qui est née avec une malformation arterio veineuse du bras gauche et que comme par hasard la date de rendez vous à l hôpital était aussi à la période des faits

Je leurs dirait que j ai peut être fait des erreurs du au stress de tout ca

En espérant que ça marche

Qu en pensez vous??

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **22:42**

Il est difficile de vous répondre sans savoir si c'est un licenciement disciplinaire qui pourrait être envisagé ou autre mais effectivement le contexte pourrait être pris en compte...

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **22:44**

Merci bcp pour vos réponses

Cordialement

Par **REDlion**, le **18/07/2016** à **22:59**

Merci bcp pour vos réponses

Cordialement

Par **aton123**, le **09/09/2020** à **17:32**

bonjour,

j ai reçu le 17 aout un courrier daté du 10 aout qui me demande de me présenté le 02 septembre a un entretretien qui peut amener mon employeur à envisager un éventuel licenciement.

aujourd'hui j'ai reçu ma notification de licenciment pour des faits post courrier du 10 aout.

est ce légal?

Par **P.M.**, le **09/09/2020** à **17:54**

Bonjour,

A mon sens, pour une meilleure compréhension, il aurait ét préférable d'ouvrir un nouveau sujet mais je vous répons quand même...

Vous ne précisez pas si vous vous êtes présenté à l'entretien préalable et si vous y étiez assisté mais des faits qui se sont produits après l'engagement de la procédure pourraient être contestés si toutefois il ne s'agit pas d'une erreur matérielle dans la date de la convocation qui pourrait notamment être invoquée en fonction de celle de l'envoi de la lettre recommandée...